

Option 1 - 2016 données partagées avec l'AMA - Tunisie

2016 politiques anti-dopage a partage avec AMA - Questionnaire 0.1

Objectif :

Afin de faciliter le respect des termes de la Convention contre le dopage et conformément à l'article 9, un questionnaire a été préparé, demandant des rapports nationaux des Parties sur la mise en œuvre de la Convention contre le dopage.

Instruction :

Merci de suivre les instructions accessibles dans le menu Documentation

Questions :

1. Partage avec AMA

Acceptez-vous que vos réponses seront partagées avec l'AMA?

Oui

Non->revenez au menu principal et choisissez une autre version du questionnaire

2. Nombre d'athlètes

Veillez donner une estimation du nombre de sportifs que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :

sportifs de niveau international (au sens du Code mondial antidopage)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[1780]

Donnée indisponible

sportifs de niveau national (au sens du Code mondial antidopage)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[140000]

Donnée indisponible

autres sportifs (y compris les sportifs occasionnels)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

Donnée indisponible

nombre de sportifs inclus dans le groupe cible national de sportifs soumis aux contrôles (au sens du Code mondial antidopage)

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[]

Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[62]

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'été

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[31]

[] Donnée indisponible

nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'hiver

Valeur numérique minimale autorisée : 0

[0]

[] Donnée indisponible

3. Définition du dopage

Quelle définition du « dopage dans le sport » s'applique dans votre pays ?

Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (STE n°135)

Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO

Code mondial antidopage

Autre, veuillez préciser (par ex. législation nationale) :

4. Liste des produits dopants

Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites (liste des interdictions) est appliquée dans votre pays ?

Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA

Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de suivi (T-DO)

Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le sport (UNESCO)

Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 liste des interdictions : <http://http://www.anad.tn/index.php?id=49>

 liste des interdictions : <http://http://www.anad.tn/index.php?id=49>


5. Autres listes de substances dopantes


Aux fins de limiter la disponibilité de substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles figurant à la question 4 ?


Oui, veuillez préciser : limitation des anabolisants dans le cadre hospitalier / texte stupéfiants / textes médicaments tableau

Non


Pièces-jointes

 Loi n° 92-52 du 18 mai 1992(fr).pdf


 loi substances vénéneuses.pdf

 Caractère hospitalier des produits à base de testostérone par exemple :


http://www.phct.com.tn/index.php?option=com_searchproduct&view=searchproduct&layout=result&Itemid=48&lang=fr#b

 Caractère hospitalier des produits à base de testostérone par exemple :

http://www.phct.com.tn/index.php?option=com_searchproduct&view=searchproduct&layout=result&Itemid=48&lang=fr#b

 Caractère hospitalier des produits à base de testostérone par exemple :

http://www.phct.com.tn/index.php?option=com_searchproduct&view=searchproduct&layout=result&Itemid=48&lang=fr#b

 Nomenclature Hospitalière limitant la disponibilité de produits dopants comme les anabolisants.pdf

6. Lois antidopage

Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ?

[X] Loi antidopage

[] Autre réglementation officielle, veuillez préciser :

[] Non

Pièces-jointes

 Règlementation anti-dopage : <http://http://www.anad.tn/index.php?id=43>

 Loi 54-2007 relative à la lutte contre le dopage dans le sport :

<http://www.anad.tn/fileadmin/user1/doc/Loi%20n%C2%B0%202007-54.pdf>

7. Organisation Nationale Antidopage (ONAD)

De quel statut juridique relève votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre les statuts, si possible

(X) Autorité publique

() Organisation non gouvernementale

() Société privée

() Comité national olympique

() Autre, veuillez préciser :

Pièces-jointes

 Décret 2008-103 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'agence nationale anti-dopage :

http://www.anad.tn/fileadmin/user1/doc/loi_103_fr_loi_103.PDF


8. Activités de l'ONAD


Parmi les activités proposées ci-dessous, quelles sont celles qu'exerce votre organisation nationale antidopage ? Veuillez joindre l'organigramme, si possible

	Oui	Non, veuillez indiquer l'organisme responsable de cette tâche :
Coordination de l'action des pouvoirs publics	(X)	()
Coordination de la lutte contre le trafic	()	(X) ANAD + Douanes + Police + accessoirement Santé et Commerce
Tests (contrôle antidopage)	(X)	()

Gestion des résultats	(X)	() ANAD suivi des Fédérations Nationales en première instance
Procédures disciplinaires	()	(X) Fédérations nationales + ANAD en appel
Education et/ou information	(X)	()
Recherche	(X)	()

Pièces-jointes


 organigramme ANAD TUN.pdf

9. Budget alloué au sport 

Quel était le montant du budget national alloué au sport pour l'année 2016 ?

[163320787.12] euro

[] Donnée indisponible

10. Limiter le financement public des organisations 


Les organisations qui ne respectent pas la réglementation antidopage ou d'autres instruments juridiques peuvent faire l'objet d'un retrait du financement public ?

() Oui, tous les financements sont retirés; votre commentaire (optionnel)

() Les financements sont partiellement retirés; votre commentaire (optionnel)

() Aucune incidence sur le plan financier; votre commentaire (optionnel)

(X) Information non disponible; votre commentaire (optionnel) De telles situations ne se sont pas présentées, toutes les organisations sportives sont censées respecter les règlements. Aucun cas de refus n'a été enregistré.

11. Restriction du financement public des individus 

En cas de suspension d'un athlète, les autorités publiques cessent-elles, pendant la durée de la suspension, de verser au sportif concerné ou à son encadrement l'aide financière qu'elles accordent pour la conduite d'activités sportives ?

(X) Oui, le soutien financier est totalement retiré; votre commentaire (optionnel)

() Le soutien financier est partiellement retiré; votre commentaire (optionnel)

() Non; votre commentaire (optionnel)

() Non applicable (les autorités publiques n'octroient aucune aide financière aux sportifs ou au personnel d'encadrement pour la conduite d'activités sportives); votre commentaire (optionnel)

() Information non disponible; votre commentaire (optionnel)

12. Certificat de qualité 

Votre ONAD, ou certaines de ses procédures, sont-elles certifiées selon des normes de qualité (ISO, INADO ou tout autre système d'assurance qualité) ?

() Oui, veuillez préciser la norme dont il s'agit, son champ d'application et sa validité :

() En cours, veuillez préciser

(X) Non

13. Statistiques relatives aux contrôles

Combien d'échantillons ont été prélevés dans le cadre de votre programme national de contrôle pour l'année 2016 ?

	Urine	Sang (en tenant compte du PBA)
Contrôles en compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	100	0
Contrôles hors compétition Valeur numérique minimale autorisée : 0	123	0

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

 Bilan des Contrôles 2016.xlsx

14. Système disciplinaire

Quelle est l'instance disciplinaire compétente en matière d'infractions à la réglementation antidopage (c'est-à-dire l'instance principale chargée d'imposer les sanctions aux sportifs et autres acteurs concernés) ?

	–	–
Organisme public	non	non
ONAD	oui en appel	oui en appel
CNO	non	non
Fédérations sportives nationales	oui	oui
Fédérations sportives internationales	oui	oui
Instance disciplinaire indépendante	oui	oui
Associations professionnelles	non	non
Autre, veuillez préciser	non	non


15. Procédure d'appel


Quelle est l'instance compétente en matière d'appel contre les mesures disciplinaires ?

- () Autorité d'Etat
- () Fédérations sportives nationales
- () Fédérations sportives internationales
- () Tribunal arbitral indépendant
- () Tribunal arbitral du sport (TAS)

(X) Autre, veuillez préciser : L'ANAD à travers son Comité de discipline et son Comité de révision (membres indépendants y compris leurs Présidents)

Pièces-jointes


 Décret 2008-103 (articles de 18 à 27) : http://www.anad.tn/fileadmin/user1/doc/loi_103_fr_loi_103.PDF

16. Violation des règles antidopage 

Combien de procédures pour violation des règles antidopage ont été engagées au cours de la période de référence et combien d'entre elles ont donné lieu à une sanction ?

	Procédure engagée	Procédure ayant donné lieu à une sanction	Procédure n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon prélevé sur un athlète Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	1	0
Usage ou tentative d'usage par un athlète d'une substance interdite ou d'une méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Soustraction au prélèvement d'un échantillon, refus ou défaut de se soumettre au prélèvement d'un échantillon Valeur numérique minimale autorisée : 0	1	0	0
Manquements aux obligations en matière de localisation Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Falsification ou tentative de falsification de tout élément du contrôle du dopage Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Possession de substances ou méthodes interdites Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Trafic ou tentative de trafic de toute substance interdite ou de toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Administration ou tentative d'administration à tout athlète en compétition de toute substance interdite, ou soumission ou tentative de soumission de tout athlète en compétition à toute méthode interdite Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Complicité Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0
Association prohibée Valeur numérique minimale autorisée : 0	0	0	0

[] Donnée indisponible


17. Manquements aux obligations en matière de localisation 

Combien de manquements aux obligations en matière de localisation avez-vous enregistré pour les cas suivants

[0] Un contrôle manqué ou un manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation

[0] Toute combinaison de deux contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation

[] Donnée indisponible

18. Sanctions en cas de trafic de substances dopantes 

Des pénalités ou sanctions spécifiques s'appliquent-elles en cas de trafic illicite de substances dopantes, outre celles qui s'appliquent au trafic de médicaments et de stupéfiants ?

[] Sanctions pénales, veuillez préciser

[] Sanctions financières, veuillez préciser

[] Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser

[] Mesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser

[X] Aucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser Uniquement des Sanctions sportives

[] Données non disponibles

19. Coopération avec les forces de l'ordre 

Quelles mesures ont été prises pour améliorer la coopération avec les forces de l'ordre aux fins de limiter la disponibilité des substances dopantes ?


[] Législation, veuillez préciser

[] Accord, veuillez préciser

[X] Activités ad hoc, veuillez préciser Coopération avec les services douaniers en vue de contrôler les produits importés pour usage personnel notamment les compléments alimentaires et substances associées

[X] Autre, veuillez préciser Une bonne collaboration avec les forces de l'ordre en cas de besoin en vue de l'application de la loi

[] Aucune mesure

20. Statistiques sur le trafic de substances dopantes 

Les forces de l'ordre communiquent-elles à l'organisation nationale antidopage les données relatives à la saisie de substances dopantes ?

() Oui, veuillez préciser le nombre de saisies signalées : pas de saisies signalées à ce jour

() Non

(X) Autre, veuillez préciser : Oui si cela s'avère nécessaire vu que nous sommes le seul organisme légalement en charge de la coordination de la lutte contre le dopage dans le pays, notamment vu le caractère public de l'institution ANAD

21. Compléments alimentaires 

Quelles mesures ont été prises pour remédier aux problèmes associés aux compléments alimentaires dans le milieu sportif ?

Restriction de la disponibilité

Contrôle de la production

Dispositif d'assurance de la qualité

Etiquetage détaillé

Limitation de la publicité et de la promotion

Mesures d'éducation et d'information

Autre, veuillez préciser : Textes réglementaires visés en cours de publication officielle + Contrôle technique à l'importation lot par lot

22. Travaux de recherche sur la lutte contre le dopage

Des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage ont-ils été entrepris ou soutenus?

Oui

Oui, dans une certaine mesure

Non

23. Thèmes des travaux de recherche en matière de lutte contre le dopage

Sur quels domaines porte la recherche en matière de lutte antidopage ?

La prévention du dopage

Les méthodes de dépistage

Les aspects comportementaux et sociaux du dopage

Les conséquences sanitaires du dopage

Les programmes d'entraînement physiologique et psychologique

Les nouvelles substances ou méthodes

Les autres méthodes de contrôle

Aucun

24. Publication des travaux de recherche sur la lutte contre le dopage

Combien d'articles présentant les résultats de ces travaux de recherche ont été publiés dans des revues scientifiques à comité de lecture ?

0 en 2016

Donnée indisponible

25. Accords internationaux

Votre pays a-t-il signé des accords avec d'autres organisations antidopage (OAD) ou des accords en matière de lutte contre le dopage avec toute autre organisation ou Etat concernant les aspects suivants :

Oui ou Non; le cas échéant veuillez préciser ou joindre le texte sous forme électronique
--

(a) Partage d'informations	AMA via ADAMS
(b) Coopération avec les forces de l'ordre	Oui, vu le caractère public de l'institution ANAD
(c) Partage ou coordination du passeport biologique de l'athlète	non
(d) Coopération en général	Oui avec L'Organisation Régionale Anti Dopage Afrique zone 1 (Mauritanie, maroc, algerie, Tunisie, Libye) ou l'ANAD siège au Comité Directeur

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

 STATUT ORAD AFRIQUE ZONE I.version finale.pdf